



Fédération Alliance Mormaison

PROJET ASSOCIATIF

1^{er} projet associatif validé le 23 mai 2013
Mise à jour du 11 janvier 2022

1. Les origines, l'histoire	3
1.1 – Les origines : La Congrégation des sœurs des Sacrés Cœurs (de Mormaison).....	3
1.2 -La création d'Alliance Mormaison.....	4
2. L'identité, les valeurs	5
3. Le bilan de ce qu'a permis l'Alliance depuis 10 ans	7
3.1 – Les grands moments de ces 10 dernières années : Ce qui a été vécu ensemble	7
3.2 - Ce qui a été construit ensemble.....	8
3.3 – Les bénéfices apportés par l'Alliance Mormaison	8
4. La raison d'être d'Alliance Mormaison	9
5. Le cap, les orientations pour demain	10
6. La feuille de route	12

1. Les origines, l'histoire...

1.1 – Les origines : La Congrégation des sœurs des Sacrés Cœurs (de Mormaison)

Le Père Pierre MONNEREAU (1787-1856), envoyé par son Evêque dans la paroisse des Brouzils (Vendée), comprend que « *l'annonce de l'Evangile peut éclairer le sens de la vie des hommes, et conduire les personnes à leur plein accomplissement, et que cela implique une attention particulière aux personnes souffrantes et/ou dépendantes* ».

Fondateur de la Congrégation des Sœurs des Sacrés Cœurs en 1818, il transmet cette préoccupation aux Religieuses.

Dans la deuxième moitié du 19ème siècle, des Sœurs travaillent dans des hospices ou maisons hospitalières : L'Hermenault, Cugand, Clisson, Talmont (1897) etc. Par ailleurs, dans des communautés chargées d'une école, une sœur infirmière est destinée à la visite et aux soins des malades à domicile. Au début du 20ème siècle, les lois gouvernementales entraînent la suppression des congrégations enseignantes. Ainsi, après la Sécularisation (1903-1905), le but social de la congrégation reconnu par l'Etat devient uniquement hospitalier. Parmi les maisons d'infirmières qui s'ouvrent après 1915, un nombre assez important accueillent des vieillards et des infirmes. Il y a ainsi évolution vers la prise en charge de maisons de retraite privées : Aizenay en 1927, Vouillé-les-Marais en 1946, Jard sur Mer en 1960.

L'action des Sœurs des Sacrés Cœurs est nourrie par une expérience humaine et spirituelle qui les invite à voir en tout homme une personne aimée de Dieu et à traduire cet amour dans leurs actes. Leur Fondateur les a voulues très proches de tous, les invitant à servir à la manière du Christ, doux et humble de cœur. Il leur propose d'imiter la façon de vivre de Jésus parmi ses contemporains, son attitude profondément humaine.

Leur projet de vie religieuse apostolique, tel qu'elles l'ont vécu et le vivent encore à ce jour en institution médico-sociale, est un service d'Eglise : l'Evangile-Bonne Nouvelle-est le message fondamental selon lequel elles essaient de vivre avec leurs collaborateurs, au quotidien.

Ainsi, elles mettent en œuvre un passage de leur Règle de Vie : « *Nous participons à la promotion humaine et chrétienne des personnes et des groupes avec le souci d'être particulièrement attentives aux défavorisés.* »

A partir des années 60, la Congrégation confie les maisons de retraite qu'elle avait en charge à des Associations sans but lucratif, afin que celles-ci continuent de promouvoir un service de qualité aux personnes âgées, tout particulièrement celles qui sont fragilisées et, dans une société pluraliste, de faire vivre une identité fondée sur leur héritage et inspirée par les valeurs portées par la foi chrétienne.

1.2 – La création d'Alliance Mormaison

Le 26 Octobre 2001, 4 associations à qui la congrégation a confié la gestion des maisons de retraite qu'elle a créées (Association du Ruleau à Aizenay, Saint Denis à Vouillé Les Marais, Maison Sainte Marie à Talmont St Hilaire, Maison Sainte Anne à Jard Sur Mer), ainsi que la congrégation en tant que telle, signent la « charte des maisons de retraite associatives, issues de la Congrégation des Sœurs des Sacrés Cœurs, dites « Sœurs de Mormaison ». En signant cette charte, les associations et les établissements qu'elles gèrent s'engagent à s'entraider et à partager leurs expériences. Pour promouvoir l'esprit fondateur, elles s'appuient sur des valeurs communes énoncées dès lors et qui sont encore à ce jour, partagées par les membres d'Alliance Mormaison.

Le 01 Juillet 2011, l'Association Marie Brisson de Fontenay le Comte, porteuse de la Maison de retraite « Union chrétienne », créée à l'initiative des Sœurs de L'Union Chrétienne (Cette congrégation a rejoint celle des Sacrés-Cœurs de Mormaison par la fusion du 01/07/2011) rejoint le collectif des associations issues de la Congrégation.

Le 08 Septembre 2011 est constituée l'association Alliance Mormaison (dont le siège est situé alors au 9 Rue du Roc à La ROCHE SUR YON).

Le 20 mai 2014 l'Association Charlotte Gabrielle Ranfray, porteuse de la Maison de retraite « Sacré Cœur », créée à l'initiative des Sœurs Ursulines, décide à l'issue d'un processus de réflexion partagée, de signer la « charte des maisons de retraite associatives, issues de la Congrégation des Sœurs des Sacrés Cœurs, dites « Sœurs de Mormaison » et d'adhérer à l'association Alliance Mormaison.

Lors de l'Assemblée générale du 11 janvier 2019, le Groupement devient de type fédératif. Sa dénomination est à présent : "**Fédération Alliance Mormaison**".

Ses membres sont, à ce jour, les personnes morales suivantes :

- L'Association du Ruleau, créée le 26 mai 1966, ayant son siège social 2 rue de Nantes, 85190 AIZENAY,
- L'Association Saint Denis, créée le 20 Décembre 1969, ayant son siège social rue Jean Guilbaud, 85450 VOUILLE les MARAIS
- L'Association Maison Sainte Marie, créée le 22 Juin 1993, ayant son siège social 412 avenue Pierre de Coubertin, 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE,
- L'Association Maison Sainte Anne, créée le 19 mars 1999, ayant son siège social 3 rue du Boisdet, 85520 JARD sur MER.
- L'Association Marie Brisson, créée le 23 Novembre 1992, ayant son siège social 7 rue Cavoleau, 85200 FONTENAY LE COMTE.
- L'Association Charlotte Gabrielle Ranfray, créée le 15 Janvier 2013, ayant son siège social BP8, 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
- La Congrégation des Sœurs des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, ayant son siège social 85150 MONTREVERD (Depuis le 01 Janvier 2016, MORMAISON étant devenue l'une des 3 communes déléguées de MONTERVERD) :
 - o 1/ Au titre de la responsabilité qu'elle exerce auprès des Associations dénommées ci-dessus aux fins de pérenniser l'esprit décrit dans la charte ;
 - o 2/Au titre de l'établissement hébergeant ses membres âgés : La Maison Esther Blé, DES BROUZILS.

2. L'identité, les valeurs...

L'Alliance Mormaison fait siennes les valeurs énoncées dans la charte élaborée (en 2001) par les associations fondatrices issues de la Congrégation des sœurs de Mormaison.

Ces valeurs s'inscrivent dans un humanisme inspiré par l'Évangile et la foi chrétienne, à la fois clairement identifié et clairement respectueux des sensibilités de tous les acteurs des établissements portés par les associations membres de l'Alliance.

Dans ce cadre, L'Alliance Mormaison entend participer à la promotion humaine et spirituelle des personnes avec une attention spéciale aux plus fragiles, pour révéler à travers des gestes concrets, particulièrement aux moments difficiles de la vie, la dimension transcendante de chaque être humain. Elle affirme le caractère sacré de la vie et donc la primauté de la personne considérée dans sa dignité et son ouverture à l'autre. **Ceci constitue son identité.**

Ainsi, chaque structure d'Alliance Mormaison vise à créer les conditions du respect et de la dignité de la personne âgée accueillie jusqu'au terme de sa vie.

L'Alliance Mormaison s'inscrit dans une société laïque respectueuse des libertés et des convictions de chacun. Les associations qui la composent se veulent des lieux de vie bien intégrés dans l'environnement local et largement ouverts vers l'extérieur. Elle permet la représentation collective de ses membres et de ses structures dans la société civile et auprès des instances officielles. Elle est un lieu d'échange et d'entraide entre les associations et la congrégation qui la constituent.

Dans le respect des politiques et réglementations en vigueur du secteur médico-social, notamment des personnes âgées, la valeur ajoutée de nos établissements et services associatifs non lucratifs est de proposer un projet d'accueil et d'accompagnement qui fonde l'action sur des orientations, des valeurs philosophiques et religieuses, au-delà de la conformité à la réglementation.

Les associations partagent la volonté de demeurer dans une logique d'économie sociale et solidaire et consacrent la totalité de leurs ressources au bien-être des résidents, au statut social des salariés.

Elles confirment leur désir d'accompagner, d'accueillir et de soigner toute personne, si possible jusqu'au terme de sa vie, dans le respect de son histoire, de sa personnalité, de ses convictions et de ses différences.

Elles inscrivent, au cœur de leur identité, la volonté de vivre la fraternité dans les établissements et services, au nom de notre humanité commune, et inspirée par une vision évangélique de l'Homme.

Ces valeurs se déclinent ainsi dans l'action au quotidien, en lien avec les différentes parties prenantes :

La personne accueillie au sein des structures membres d'Alliance Mormaison

La personne accueillie est au centre de notre service. Nous reconnaissons sa dignité, quels que soient son état de santé, sa situation matérielle ou familiale.

Nous reconnaissons ce qu'elle est, dans son histoire et dans son aujourd'hui, la considérant dans sa liberté et dans son autonomie.

Nous l'accueillons avec respect et délicatesse, la prenant en compte dans tous ses besoins : physiques, psychologiques et spirituels, relationnels et civiques avec le désir qu'elle soit aussi heureuse que possible. Nous accordons une place particulière à l'entourage familial et/ou amical de la personne accueillie.

Nous l'accompagnons jusqu'au terme de sa vie, portant une attention spéciale à cette ultime étape : soins prodigués, présence vigilante, prise en compte des liens familiaux, des besoins spirituels et attentes religieuses exprimées.

Dans le respect du droit qui nous fait obligation (charte des droits et libertés de la personne âgée accueillie en établissement médico-social) de respecter les attentes religieuses exprimées par les résidents, nos établissements proposent à tout résident le souhaitant une animation et un accompagnement religieux.

Le personnel salarié et les bénévoles au sein des structures membres d'Alliance Mormaison

Chaque membre du personnel salarié, chaque bénévole, intervenant de proximité auprès des résidents comme membre du conseil d'administration, quel que soit le service qu'il rend ou la fonction qu'il occupe, est un partenaire. Dans le respect de ses croyances et convictions personnelles, il lui est demandé d'adhérer aux valeurs humanistes exprimées dans le projet associatif d'Alliance Mormaison.

Une grande importance est accordée aux échanges et à l'information, dans le cadre d'un dialogue social respectueux et constructif, ainsi qu'à la promotion des personnes par la formation continue et une juste rémunération pour les personnels salariés.

La recherche constante d'une bonne organisation permet de créer les conditions de travail indispensables à la qualité de vie du personnel salarié, des bénévoles, des résidents et de leur entourage.

Le(la) Directeur(trice) exerce une responsabilité primordiale dans l'animation d'ensemble de l'Établissement.

Les relations sociales

Le maintien des relations sociales dans un climat convivial, une ambiance familiale avec écoute et dialogue, permet de créer, autour du résident, un environnement de bien – être, de sécurité et de paix.

Les formes variées d'animation, la participation de familles et des bénévoles favorisent l'intégration des personnes de l'établissement dans la vie sociale.

Notre rôle dans la société.

Nous avons à cœur d'être attentifs aux évolutions des besoins des personnes âgées et d'apporter une part active à la recherche de réponses nouvelles.

Nous souhaitons que nos établissements constituent des relais au plan de la formation des jeunes stagiaires que nous accueillons.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous avons un rôle social spécifique à jouer quant à l'image de la vieillesse et de la mort, lesquelles sont à considérer comme un accomplissement de la vie.

Nous croyons à l'importance du travail en commun et à la nécessité de développer le partenariat avec d'autres organismes ou associations partageant nos objectifs.

Toute ces valeurs inspirées par l'héritage reçu des congrégations fondatrices de nos établissements, seront mises en œuvre par chaque association membre selon ses spécificités.

3. Le bilan de ce qu'a permis l'Alliance depuis 10 ans

Depuis 2010, date de la volonté des associations issues de la Congrégation des Sœurs des Sacrés Cœurs de renforcer leur démarche de coopération, l'histoire de ce qui devenue, au cours de la décennie, la Fédération Alliance Mormaison est riche de grands moments vécus, de réalisations collectives ainsi que de bénéfices apportés pour chaque membre par l'Alliance. Entre février et avril 2021, un travail de « relecture – bilan », mené par le copil d'animation du projet Alliance Mormaison et également au sein de chaque CA des structures membres, a permis de recenser tout ce qu'a permis l'Alliance sur ces 10 dernières années :

3.1 – Les grands moments de ces 10 dernières années : Ce qui a été vécu ensemble

- Les journées festives annuelles, de rassemblement des résidents des différentes structures
- Les journées d'études annuelles, vécues dans des lieux différents de l'Alliance Mormaison, en particulier les journées relatives aux fondements de l'Alliance, aux origines, le fond du projet. Ces journées permettent une meilleure connaissance mutuelle, de renforcer le sentiment d'appartenance ;
- Les Assemblées générales de l'Alliance Mormaison qui permettent de mieux connaître la fédération et son fonctionnement ainsi que chaque association adhérente ;
- L'important travail de réflexion et de construction des modalités de coopération, conduit avec le soutien de l'URIOPSS, entre mai 2011 et juin 2012 ;
- La création de l'association, qui a pris le nom d'Alliance Mormaison, en septembre 2011, puis, dans la foulée, la formalisation du 1er projet associatif ;
- L'accueil en 2014 d'un nouveau membre d'Alliance Mormaison, l'association Charlotte Gabrielle Ranfray ;
- Le redéploiement des places entre établissements d'Alliance Mormaison, après la décision des autorités de réduire la capacité d'accueil des maisons de Mormaison et des Brouzils, la récupération de lits éligibles à l'aide sociale de Jard sur Mer vers les Brouzils ;
- Le travail réalisé ensemble entre 2016 et 2017, autour du projet de CPOM commun. Le sentiment de faire un pas important en avant, malgré l'absence de certitude de là où cela pouvait mener, et malgré le changement de position des autorités à ce sujet, la fin de ce projet, qui a pu nous donner l'impression de stagner. Ce moment fut aussi l'occasion de prendre conscience de nos limites ;
- En janvier 2017, la solidarité qui s'est manifestée dans le réseau, lorsque l'un des établissements a connu des difficultés ;
- Les temps de rencontre annuels « URIOPSS » (de 2014 à 2019), qui ont permis de poursuivre une réflexion continue sur notre projet de coopération ;
- La 1ère création d'un poste salarié en 2019, celui de « chargé de mission », et le recrutement de la 1ère salariée d'Alliance Mormaison. La fin de cette mission au terme de la 1ère année, les enseignements qui ont pu en être tirés.

3.2 –Ce qui a été construit ensemble

- La mise en place des réunions bimestrielles entre les directeurs(trice)s et les administrateur(trice)s ;
- Les groupes de travail par « profession » : Infirmières coordinatrices – référentes, Infirmier(e)s, animateur(trice)s ;
- Les analyses de pratique inter-établissement ;
- Les formations du personnel en inter-établissement ;
- Les démarches communes entre directeur(trice)s : Concernant notamment la prise en compte des risques psycho-sociaux ;
- Les commissions – groupes de travail, de composition mixtes administrateur-trice)s et salarié(e)s : Formation, finance – économique, éthique, animation spirituelle...
- Les mutualisations de marché : mutuelle, prévoyance, assurance...
- Des outils informatiques choisis en commun. Ex : Logiciel de soin ;
- Des trames de documents communes : contrats de séjour, règlement intérieur, livrets d'accueil...
- Une approche commune de communication : Un site internet Alliance Mormaison, une charte graphique commune pour les sites internet de chaque structure, une plaquette d'information commune pour les publics, les partenaires...

3.3 –Les bénéfices apportés par l'Alliance Mormaison

- La conservation de notre dimension locale, tout en bénéficiant d'une dimension "fédérale" ;
- Une évolution de l'état d'esprit des associations, moins focalisées sur la gestion d'un établissement, et davantage orientées sur la recherche de services pouvant être apportés sur un territoire ;
- Les échanges inter structures : les idées que cela fait germer, les partages d'expérience, les confrontations d'avis, les pistes de mutualisation... ;
- Les partages d'expérience en inter-structures (ex : sur les nouveaux projets - Résidences d'autonomie, sur les bonnes pratiques, sur les "sujets" - crise COVID...)
- Les possibilités d'aide mutuelle, solidarité morale et opérationnelle, en cas de difficulté vécue par l'un ou l'autre des membres de l'Alliance ;
- La reconnaissance de la Fédération par le Conseil Départemental : interlocuteur commun, transferts de lits intra, travail en commun pour la fixation des prix de journée ;
- Une "force collective" comme un outil positif lors de négociations ;
- Des possibilités de réponses communes à des appels à projet, de montage mutualisé de dossiers de demande des CNR pour l'ensemble des structures ;

4. La raison d'être d'Alliance Mormaison

La « raison d'être » définit la finalité et les missions d'Alliance Mormaison, en particulier pour les structures constituant l'Alliance :

- Faire vivre, porter, les valeurs d'origine, l'héritage confié par les congrégations créatrices de nos établissements ;
- Bénéficier des atouts d'un ensemble, acteur significatif de l'accompagnement des personnes âgées en établissement en Vendée ;
- Mettre en commun réflexion et outils pour assurer, en cohérence avec nos valeurs, le meilleur accompagnement des personnes bénéficiant de nos services, dans leur vécu au quotidien, dans leurs attentes essentielles ;
- Initier et promouvoir, par une réflexion collective, de nouveaux services d'aide aux personnes répondant aux besoins repérés au sein de nos établissements et sur le territoire ;
- Bénéficier d'un espace d'échange, d'ouverture, de co-construction, pour les administrateurs, les salariés, les bénévoles intervenant au quotidien ;
- Profiter des expériences locales, menées par chacun des membres, les valoriser et les partager pour s'en inspirer et aider chacun à grandir en s'enrichissant, se fortifiant, dans une dynamique collective ;
- Bénéficier d'économies d'échelle par les mutualisations, les mises en commun ;
- Bénéficier d'une solidarité, morale et opérationnelle, entre les structures membres ;
- Conserver la dimension d'action locale, mais dans un cadre de projets, d'organisation et de soutien animé au niveau fédéral ;
- Répondre à une attente de nos partenaires institutionnels de s'inscrire dans une dynamique de coopération et de portage de projets collectifs.

5. Le cap, les orientations pour demain

Les orientations consistent à dire "ce que l'on veut faire" pour "aller là vers où nous voulons aller". Elles définissent les « chantiers à conduire » pour les 3 à 5 ans à venir. Elles expriment des "actions" qui nous permettent d'avancer et qui concernent « l'ensemble fédération » en tant que tel.

Au nombre de 18, elles se regroupent en 4 grands axes :

Axe 1 - Nous donner, aujourd'hui et demain, une structure permettant à Alliance Mormaison d'assurer et de pérenniser sa mission de coordination d'un collectif

- **Réévaluer et renforcer les mécanismes de gouvernance :**
 - Traiter la question du devenir de la présence des sœurs, en tant que membres de droit, au sein de la fédération, au sein des CA, quel relais passer, à qui, comment, avec quel "mandat"
 - Revoir les statuts pour acter les mécanismes d'autorité (membre de droit, droit de véto...) en s'appropriant précisément les réalités de la forme "fédération"
 - Travailler le "règlement intérieur des statuts" : conditions d'adhésion à la fédération, Mécanismes de vote...
 - Se poser la question des ressources "administrateurs" (en nombre, en rôles et responsabilités, en compétences), pour chacune des associations.

- **Définir clairement et formellement les modalités du fonctionnement collectif (ce qui relève du local et ce qui relève du fédéral) :**
 - Réfléchir à comment garantir une gouvernance suffisamment intégrée sur certains points, et voir quels domaines pourraient se gérer localement ;
 - Formaliser le "référentiel des décisions" fixant les niveaux de décision entre "fédéral et local" ;
 - Formaliser la "charte de fonctionnement" : les droits et obligations (Ex : fournisseurs communs, recrutements coordonnés, "participation" des administrateurs aux commissions) ;
 - Formaliser les éléments "techniques" et "juridiques" relatifs à notre fonctionnement "fédéral" (ex : audit de la cour des comptes).

- **Travailler à la mise en place des ressources adaptées permettant d'animer et de faire vivre le projet et le fonctionnement fédéral :**
 - Mener et aboutir la réflexion concernant un poste de "coordination / facilitation" au service de l'ensemble (à partir de l'expérience "chargée de mission").

- **Travailler à la mise à jour des CPOM des organismes gestionnaires, dans une perspective d'éventuel rapprochement renforcé :**
 - Mener et aboutir la réflexion concernant le choix d'aller, ou pas, vers un CPOM commun
 - Mener et aboutir la réflexion concernant le choix d'aller, ou pas, vers une intégration renforcée

- **Mener une veille et une réflexion prospective sur le devenir des établissements associatifs dans un contexte fortement évolutif :**
 - Créer, au sein du CA, un "Comité d'Orientation Stratégique"

Axe 2 - Poursuivre et renforcer le travail d'harmonisation et les occasions de mutualisation

- **Travailler l'harmonisation des politiques sociales :**
 - Harmoniser les fiches de poste,
 - Harmoniser les éléments de rémunération, avoir une même convention collective
- **Poursuivre l'harmonisation des pratiques :**
 - Harmoniser les processus d'admission et d'accueil des résidents, la méthodologie pour les projets personnalisés
 - Poursuivre et développer les formations communes
- **Développer les mutualisations (RH, achats, fonctionnement...) permettant des gains de temps et des économies d'échelle :**
 - Négocier des contrats fournisseurs communs
 - Développer des synergies de poste, de missions...
- **Travailler la question de la "solidarité financière" entre les membres d'Alliance Mormaison :**
 - Définir dans quel cadre, selon quelles modalités, avec quel "contrôle" à postériori...
- **Travailler la création d'un Fonds de solidarité ou d'un Fonds de Dotation**

Axe 3 - Maintenir et développer les réflexions, les projets partagés, autour de notre identité et de nos valeurs

- **Construire et mener une réflexion collective sur les questions d'éthique :**
 - Travailler en commun les accompagnements des fins de vie (pour les résidents, pour les entourages...)
- **Développer la proposition d'animation religieuse au sein de nos établissements, pour les personnes croyantes :**
 - Création d'un groupe d'échange (commission spirituelle ou pastorale) entre les équipes locales d'animation spirituelle ;
 - Travailler le maintien d'une proposition d'accompagnement religieux des résidents dans des zones de moins en moins dotées en ressources pastorales.
- **Maintenir et amplifier la richesse des temps de réflexion et de partage en interne :**
- **Développer les projets menés en commun permettant de renforcer nos structures, et de consolider leurs ressources financières ;**
- **Renforcer la veille et la construction prospective collective, pour développer les nouveaux services en réponse aux besoins des populations accueillies.**

Axe 4 - Renforcer la visibilité d'Alliance Mormaison, tant en externe qu'en interne, en développant la communication et les partenariats

- Renforcer notre visibilité, à l'externe et en interne, par une démarche de communication structurée et développée ;
- Développer nos relations, partenariats, contacts, avec des structures, réseaux, collectifs avec lesquels nous partageons des enjeux communs ;
- Renforcer la "force et le poids d'un acteur collectif" que constitue l'ensemble de nos établissements et services.

6. La feuille de route

La feuille de route pour les 3 à 5 années à venir est constituée par le programme des actions planifiées et évaluables qui permettent de mettre en œuvre les 18 orientations retenues pour le temps du projet associatif (2022 – 2026).

Elle constitue le « plan d'action », présentant, pour chaque orientation, les actions retenues et, pour chacune, le pilote, les acteurs, les modalités de mise en œuvre, dont les éléments de calendrier.

La mise en œuvre de cette « feuille de route » est sous la responsabilité du CA d'ALLIANCE MORMAISON, qui mandate plus particulièrement le/la président(e) d'ALLIANCE MORMAISON ainsi qu'un(e) directeur(trice) pour veiller à cette bonne mise en œuvre.

Cette feuille de route, et notamment la planification des "orientations", est "ouverte", "évolutive", pour s'adapter aux évolutions liées à l'actualité et au contexte au sein duquel évolue ALLIANCE MORMAISON.

Elle fera l'objet d'une revue 2 fois par an, en CA d'ALLIANCE MORMAISON, notamment pour :

- Evaluer sa mise en œuvre telle que prévue et planifiée ;
- Apporter, au fur et à mesure et en tant que de besoin, les ajustements nécessaires : Replanification, modification des priorités, des actions...

Cette feuille de route fait l'objet d'un document « plan d'action » qui est considéré comme « annexe évolutive » de ce projet associatif.